

## **Elections départementales et régionales 20 et 27 juin 2021**

Reportées en raison du contexte sanitaire, les élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin 2021. Attention, il faut être inscrit pour voter.



### **> Qui vote ?**

Les électeurs français ou ressortissants de l'UE inscrits sur les listes électorales, âgés de 18 ans et plus. Soit près de 23 000 électeurs sur la commune.

### **> Pourquoi ?**

Renouveler les conseillers départementaux et régionaux pour une durée de 6 ans.

### **> Comment s'inscrire ?**

Les inscriptions peuvent s'effectuer **jusqu'au 14 mai**, physiquement auprès du service population de la mairie ou en ligne sur le [site de la ville de Sevran](#). Il faudra alors être en possession d'un justificatif d'identité (CNI, passeport valide, décret de naturalisation...) ainsi que d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, téléphone...).

### **> Quand ?**

**Les dimanches 20 et 27 juin 2021**. N'oubliez pas votre pièce d'identité en cours de validité ainsi que votre carte d'électeur.

### **> Si je ne peux pas me rendre à mon bureau de vote ?**

Une personne peut voter à votre place. L'électeur qui donne procuration a loisir d'effectuer la démarche dans n'importe quel commissariat de police, gendarmerie, tribunal dont dépend son domicile. La procuration peut être établie jusqu'au jour du vote en remplissant le formulaire Cerfa n°14952\*02 disponible sur [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675).

### **> Rappel**

Les règles sanitaires en vigueur lors des élections municipales seront reconduites, ce qui impose le port du masque et le respect des règles de distanciation physique.

## **Les compétences du Conseil départemental**

Les collèges, l'enfance, l'action sociale, l'aménagement du territoire (voirie départementale et parcs départementaux), la culture et le sport (subventions, patrimoine et archives départementales).

rgba(255,255,255,1)

## **Les compétences du Conseil régional**

Les lycées, l'enseignement supérieur et la recherche, la formation et l'emploi, l'environnement et le cadre de vie, la santé, l'action sociale, la citoyenneté, les transports, le développement économique et l'agriculture, ainsi que la gestion des programmes européens et des actions internationales.

rgba(255,255,255,1)

Publié le 05 mai 2021

